

A V I S P U B L I C
P R O M U L G A T I O N D E R È G L E M E N T
N U M É R O 1 6 0 - 1 - 2 0 1 4

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 août 2014, le règlement suivant:

RÈGLEMENT 160-1-2014 Règlement amendant le règlement 160-2008 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du greffier situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 21 août 2014 et publié le 28 août 2014.

Jean Lacroix, avocat
Directeur général et greffier par intérim